

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 18 novembre 2025 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

Mme Caroline Braun, Mairesse de l'arrondissement
Mme Amélie Cliche, Conseillère du district Robert-Bourrassa
Mme Maude Choko, Conseillère du district Jeanne-Sauvé
Mme Mercedes Plante, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
Mme Geogia Haloulos, Conseillère du district de Claude-Ryan

AUTRES PRÉSENCES :

Me Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et Cheffe de division - Soutien administratif
M. Jean-François Meloche, Directeur d'arrondissement
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice d'arrondissement adjointe - Qualité de vie
Mme Sonia Vibert, Directrice d'arrondissement adjointe Gestion du territoire, du patrimoine et bureau de projets
M. Stéphane Rodrigue, Commandant - Poste de quartier 26
Mme Guerda Philistin, Secrétaire recherchiste

10.01 - Ouverture de la séance

La présidente déclare la séance ouverte à 19 h 00.

Elle présente les membres du conseil et de l'administration et fait un survol des activités et des événements tenus dans l'arrondissement.

10.02 - Mot de la Mairesse et des élus

La présidente invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

Le mot du maire et des élus débute à 19 h 02 et se termine à 19 h 18.

CA25 16 0258**Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 18 novembre 2025, à 19 h**

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 18 novembre 2025 à 19 h, tel que proposé.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante, Georgia Haloulos

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

10.04 - Période de questions des citoyens

LA PÉRIODE DES QUESTIONS DÉBUTE À 19 H 19 ET SE TERMINE À 19 H 42.

CITOYENS	QUESTIONS REÇUES SÉANCE TENANTE PAR LES CITOYENS PRÉSENTS
Suzanne Simard	Remerciements
Mayer Feig	Sécurité
Eric Blond	Traffic
CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR LE SECRÉTARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
Louise Régnier	Il y a des travaux majeurs sur un bâtiment existant, l'ancienne Banque Royale, au coin nord-ouest de Van-Horne et Outremont. Les propriétaires ont-ils les permis requis pour ces travaux? Comme il n'y a aucun affichage, ni pancartes, ni permis, on se demande, dans le voisinage, de quoi il s'agit. C'est un bâtiment privé ou public? Merci!
Érik Cimon	Je traverse le parc Outremont à pied à tous les jours de l'année scolaire avec mon fils de 9 ans, entre 8h et 8h15 le matin. Nous entrons dans le parc aux coins des avenues Outremont et St-Viateur et traversons le parc par le trottoir central qui est réservé aux piétons. La réalité est que ce trottoir est utilisé par les cyclistes qui roulent à tout allure en frôlant les piétons dangereusement. Je garde mes bras collés à mon corps de peur de me les faire arracher. Plusieurs des cyclistes utilisent de gros vélos électriques qui vont extrêmement vite et prennent beaucoup de place. Plusieurs enfants cyclistes nous frôlent en zigzagant sur le trottoir. Cette situation est extrêmement stressante pour moi et ma famille et elle se répète à chaque matin (et en après-midi à la fin des classes). Serait-il possible de créer une piste cyclable autour du parc pour accommoder les cyclistes et pour rendre la traversée du parc plus sécuritaire pour les piétons? Merci!
Nicole Marie Beaulieu	Que compte faire la nouvelle administration pour gérer les privilèges de stationnement dont jouissent prioritairement les résidents ? Ma question est liée au fait de ma grande difficulté de trouver une place comme détentrice de vignette dès que je sors et peu importe que je rentre dans la journée ou après une soirée.....alors que j'observe que des voitures sans vignette passent des journées entières, sinon la semaine devant mon immeuble. Aucune patrouille....jamais ! Il est arrivé, qu'en désespoir de cause, je dénonce la situation à l'Agence de l'Im-mobilité durable.....et que je sollicite l'intervention d'un agent de

	stationnement.....Rien ne se passe jamais d'aucune façon ! Dans le passé (comme résidente depuis 2009), la Sécurité publique d'Outremont gérait très bien cela mais depuis que c'est la Ville de Montréal, il ne sert à rien de posséder une vignette et de payer pour celle-ci !
Isabelle Mir Daoud	Que devient le rez de chaussée de l'immeuble au coin de la rue Bernard et rue champagneur, en face de l'ex resto « les enfants terribles »? C'est une friche urbaine bien laide ...
Joanne Doucet	Je trouve que le déneigement de nos trottoirs souffre déjà d'un déficit important. Les trottoirs sont déneigés après les mouvements du matin des travailleurs et des écoliers. De la neige tapée et de la glace s'accumulent toujours sur les trottoirs une journée ou deux après la tempête et il y a peu d'abrasif. Il est facile de voir le mauvais travail car dès que nous pénétrons dans les rues du Plateau Mont-Royal (exemple Villeneuve à partir d'Hutchison) nous pouvons marcher en sécurité sur le trottoir. SVP faites un post mortem de la dernière tempête de novembre 2025 et donnez-nous des trottoirs sécuritaires. C'est le travail de base d'une municipalité.
Jeremy MacCuish	Bonsoir. En tant que piéton, cycliste et père de deux petites personnes qui ne conduisent pas des voitures, la mobilité est une question importante pour moi. Ma question concerne le PMD. Alors que nous sommes au cœur de la période « court terme », j'aimerais savoir quels tronçons sont prévus pour la réalisation en 2026. En particulier, pouvons-nous compter sur la nouvelle administration pour compléter les pistes sur Fairmount et les réaménagements de Bloomfield et Lajoie ?

CA25 16 0259

Déposer le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 30 septembre 2025, à 19 h

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chap. C-19).

Déposer le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 30 septembre 2025, à 19 h.

10.05

CA25 16 0260

Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$, toutes taxes incluses, à l'organisme Carrefour Jeunesse Emploi Côte-des-Neiges, Ville Mont-Royal et Outremont pour la réalisation du projet Brigade Neige pour la période du 19 novembre 2025 au 30 avril 2026 / Approuver le projet de convention à cet effet / Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1257378005 ;

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'ACCORDER une contribution financière d'une somme maximale de 10 000 \$, toutes taxes applicables incluses, à l'organisme Carrefour Jeunesse Emploi Côte-des-Neiges, Ville Mont-Royal et Outremont dans le cadre de la réalisation du projet Brigade Neige pour la période du 19 novembre 2025 au 30 avril 2026 ;

D'APPROUVER le projet de convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et l'organisme Carrefour Jeunesse Emploi Côte-des-Neiges, Ville Mont-Royal et Outremont établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier ;

D'AUTORISER la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention, pour et au nom de l'arrondissement ;

D'IMPUTER les dépenses conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. La dépense sera entièrement financée au budget de fonctionnement de l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante, Georgia Haloulos

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1257378005

CA25 16 0261

Accorder un soutien financier de 31 113 \$ à la Table de quartier d'Outremont, pour l'année 2025-2026, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local / Approuver le projet de convention à cet effet / Dépense financée par la ville centre

ATTENDU QUE l'Initiative montréalaise vise à contribuer au développement social dans les quartiers en luttant contre la pauvreté et les inégalités sociales et qu'elle soutient la concertation des acteurs afin d'améliorer la qualité et les conditions de vie des populations relativement à des enjeux prioritaires par le milieu notamment dans les domaines de la santé, de l'aménagement urbain, de l'environnement, de l'éducation, de l'économie, de l'habitation, du transport, de la sécurité, de l'emploi, de la sécurité alimentaire, de la culture, des sports, des loisirs et de tous autres enjeux interpellant les partenaires de la communauté ;

ATTENDU QUE la présente démarche vise à confirmer la reconnaissance et l'engagement du conseil d'arrondissement envers la Table de quartier d'Outremont, dans le respect du cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1257378004 ;

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'ACCORDER un soutien financier de 31 113 \$ à la Table de quartier d'Outremont, pour la période 2025-2026 afin de poursuivre l'élaboration de la planification stratégique afin de réaliser des actions concrètes en développement social à travers le territoire d'Outremont, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local ;

D'APPROUVER le projet de convention entre la Ville de Montréal et la Table de quartier d'Outremont, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;

D'AUTORISER la secrétaire d'arrondissement, à signer ladite convention pour et au nom de l'arrondissement d'Outremont ;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement financée par la ville centre.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante, Georgia Haloulos

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1257378004

CA25 16 0262

Addenda - Approuver la prolongation de la sixième convention de modification du bail entre la Ville de Montréal (arrondissement d'Outremont) et le Centre de la petite enfance Frisson de Colline, pour la location des locaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble au 1435, avenue Van Horne, à Outremont, d'une superficie de 5,282 pi², bâtiment #3099, pour une durée additionnelle de six (6) mois à compter du 15 octobre 2025 / La recette totale est de 49 962,90 \$, plus les taxes applicables

ATTENDU QUE le conseil de l'arrondissement a approuvé le 15 avril 2019, pour une durée de deux (2) ans, la signature d'un bail entre l'arrondissement d'Outremont et le Centre de la petite enfance Frisson de colline pour la location des locaux au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1435, avenue Van Horne, à Outremont ;

ATTENDU QUE le conseil a entériné le 4 avril 2021, la prolongation du bail entre l'arrondissement d'Outremont et le Centre de la petite enfance Frisson de colline pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 14 avril 2022 ;

ATTENDU QUE le conseil a entériné le 4 avril 2022, la prolongation du bail entre l'arrondissement d'Outremont et le Centre de la petite enfance Frisson de colline pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 14 avril 2023 ;

ATTENDU QUE le conseil a rétroactivement entériné le 2 mai 2023, la prolongation du bail entre l'arrondissement d'Outremont et le Centre de la petite enfance Frisson de colline pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 14 avril 2024 ;

ATTENDU QUE le conseil a entériné le 3 avril 2024, la prolongation du bail entre l'arrondissement d'Outremont et le Centre de la petite enfance Frisson de colline pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 14 avril 2025 ;

ATTENDU QUE le conseil a entériné le 11 mars 2025 la prolongation du bail entre l'arrondissement d'Outremont et le Centre de la petite enfance Frisson de colline pour une période de six (6) mois, soit jusqu'au 14 octobre 2025 ;

ATTENDU QUE le local devant être occupé par le CPE Frisson de Colline n'est pas encore prêt à accueillir ses futurs locataires, le déménagement initialement prévu pour la mi-novembre 2025 doit être reporté à une date ultérieure encore inconnue ;

ATTENDU QUE la Direction de l'arrondissement d'Outremont souhaite que le CPE puisse poursuivre sa mission auprès de la population. Le CPE Frisson de Colline reçoit 80 enfants de 18 mois à 5 ans. Régi par les normes du ministère de la Famille du Québec, le CPE offre aux parents d'enfants d'âge préscolaire des services de garde attentionnés dans un environnement sain et sécuritaire qui favorise l'estime de soi par l'éveil et le jeu, par le goût de socialiser et d'apprendre, et ce, dans un milieu valorisant chez l'enfant, son individualité et son droit au bonheur dans le respect de tous. Le CPE Frisson de Colline puise sa force et sa couleur dans une histoire éducative de plus de 40 ans et offre depuis toujours un service éducatif de qualité aux familles ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel addenda portant le numéro 1253711003 ;

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'APPROUVER la convention addenda de modification du bail par laquelle l'arrondissement d'Outremont loue pour une période de six (6) mois additionnels à compter du 15 octobre 2025, un espace de 5 282 pi² au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1435, avenue Van Horne, pour un loyer annuel de 49 962,90 \$, plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER la secrétaire d'arrondissement à signer la convention addenda de modification du bail pour et au nom de l'arrondissement ;

D'IMPUTER ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel addenda.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedez Plante, Georgia Haloulos

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1253711003

CA25 16 0263

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* - L'objet du règlement vise à convertir la piste cyclable en voie cyclable partagée sur la partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Stuart et Outremont et y modifier les règles de stationnement

Le projet de règlement a été déposé aux élués avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes, (R.L.R.Q., chap. C-19)*, la mairesse Caroline Braun donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement ;

L'objet du règlement vise à convertir la piste cyclable en voie cyclable partagée sur la partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Stuart et Outremont et y modifier les règles de stationnement.

40.01 1255069030

CA25 16 0264

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* - L'objet du règlement vise à implanter une zone réservée pour les personnes à mobilité réduite sur le côté sud de l'avenue Saint-Cyril

Le projet de règlement a été déposé aux élués avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes, (R.L.R.Q., chap. C-19)*, la mairesse Caroline Braun donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement ;

L'objet du règlement vise à implanter une zone réservée pour les personnes à mobilité réduite sur le côté sud de l'avenue Saint-Cyril.

40.02 1255069031

CA25 16 0265

Adopter, en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530)*, une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les immeubles situés au 153, avenue Springgrove, 721, avenue Stuart et 770, avenue Hartland

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance tenue le 15 octobre 2025, les demandes d'approbation de PIIA en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* numéro AO-530 ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1255753020 ;

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'APPROUVER, la demande d'approbation de PIIA pour les immeubles situés au :

153, avenue Springgrove

Avec les suggestions suivantes :

- Conserver les pavés unis existant en cour avant ;
- Augmenter la superficie végétale en cour avant.

721, avenue Stuart

Avec les réserves suivantes :

- Ajouter un fascia et un soffite en bois sur la terrasse proposée ;
- Remplacer la couleur noire de la porte patio par une couleur pâle similaire aux fenêtres du mur latéral ;

Nonobstant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), le conseil de l'arrondissement approuve la demande d'approbation du PIIA avec la réserve suivante :

- Ajouter un fascia et un soffite en bois sur la terrasse proposée ;

770, avenue Hartland

Avec les réserves suivantes :

- Pour la fenêtre (ITEM 1 – façade) située sur la façade, au niveau du rez-de-chaussée, à gauche de la porte d'entrée, reproduire les proportions et subdivisions d'origine. S'inspirer de la fenêtre existante ;
- Remplacer la fenêtre (ITEM 2 – salon 1^{er} façade) située sur la façade, au niveau du rez-de-chaussée, à droite de la porte d'entrée par une fenêtre à guillotine 40/60, avec pieds droits comme la composante d'origine. S'inspirer du voisin (768, avenue Hartland).

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante, Georgia Haloulos

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CA25 16 0266**Désigner une mairesse suppléante pour la période du 18 novembre 2025 au 1^{er} décembre 2026**

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1253711012 ;

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Caroline Braun

DE DÉSIGNER la conseillère Amélie Cliche à titre de mairesse suppléante pour la période du 18 novembre 2025 au 1^{er} décembre 2026.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante, Georgia Haloulos

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1253711012

CA25 16 0267**Désignation de deux (2) élues à la présidence et à la vice-présidence du Comité consultatif d'urbanisme ainsi qu'à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont à compter du 18 novembre 2025 et ce, pour une période de deux (2) ans**

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1253711013 ;

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Caroline Braun

DE DÉSIGNER la conseillère Amélie Cliche à la présidence du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont (CCU) ainsi qu'à titre de membre du CCU, pour un mandat de deux ans, renouvelable, débutant le jour de sa nomination, le tout conformément aux dispositions du *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme* (AO-2) de l'arrondissement d'Outremont ;

DE DÉSIGNER la mairesse de l'arrondissement Caroline Braun à la vice-présidence du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont (CCU) ainsi qu'à titre de membre du CCU, pour un mandat de deux ans, renouvelable, débutant le jour de sa nomination, le tout conformément aux dispositions du *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme* (AO-2) de l'arrondissement d'Outremont.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante, Georgia Haloulos

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.02 1253711013

Levée de la séance

LEVÉE DE LA SÉANCE À 19 H 49.

70.01

Caroline Braun
Mairesse de l'arrondissement

Julie Desjardins
Secrétaire d'arrondissement et Cheffe de
division - Soutien administratif

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 9 décembre 2025.